

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

N°039

OBJET : ORGANISATION DU VILLAGE DES PRODUCTEURS DE L'AUDE - PAYS CATHARE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 23 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. ICHE donne pouvoir à M. SOLER-ALCARAZ, Mme CONQUET donne pouvoir à Mme FORATO conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

« Le village des producteurs de l'Aude – Pays Cathare » est une association composée d'une trentaine de producteurs et d'artisans d'art locaux.

Depuis plusieurs années l'association organise des marchés du terroir occitan sur la place du Prado devant la Cité de Carcassonne

Pour l'édition 2026, les marchés du village des producteurs aura lieu les 14 mai, 21 juin, 29 juillet, 12 août, 13 septembre et 4 octobre 2026 sur la place du Prado et sera organisée l'Association « Le village des producteurs de l'Aude – Pays Cathare »

La Ville de Carcassonne, en qualité de « co-organisateur » s'engage à participer au plan de communication avec les organisateurs et ainsi à faire figurer les logos sur tous les supports de communication et de promotion adéquats.

Elle s'engage aussi à mettre à disposition des exposants la logistique nécessaire (point d'eau, alimentation électrique, parking).

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver l'organisation du Village des producteurs
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260430-31514-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026

Publication : 11/05/2026